



## Groupe d'Action Locale Comminges Pyrénées

### Rapport d'activités du programme LEADER

Année 2022



### Table des matières

Présentation du territoire et de son engagement.....	2
L'équipe du Pays Comminges Pyrénées et ses missions .....	3
Animation du programme LEADER.....	4
Mobilisation du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER .....	5
Perspectives.....	8
ANNEXE 1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS .....	9

## Présentation du territoire et de son engagement

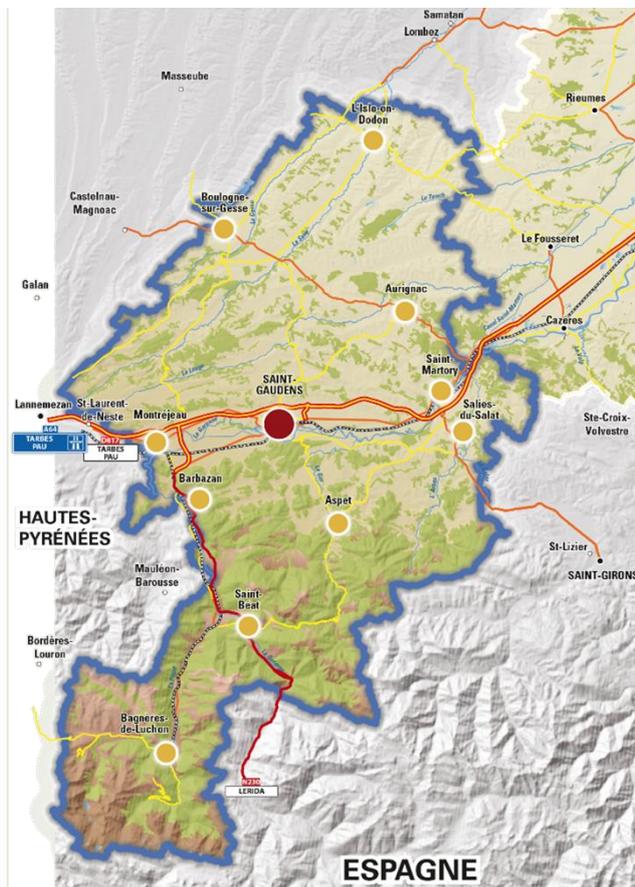
Regroupant les 3 communautés de communes du sud du département de la Haute-Garonne, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut Garonnaises, le PETR Pays Comminges Pyrénées s'étend sur 235 communes et près de 78 000 habitants, sur une large superficie de 2 140 km<sup>2</sup>.

Il est administré par un comité syndical composé de 52 délégués titulaires et de 52 suppléants.

Depuis les **élections de septembre 2020**, la Présidence du Pays est assurée par Mr François Arcangeli, Président de la communauté de communes Cagire Garonne Salat et ancien conseiller régional de la région Occitanie/Pyrénées Méditerranée. La Présidence du Groupe d'Action Locale (GAL) est quant à elle assurée par Mr Jean-Yves Duclos, vice-président du PETR Pays Comminges Pyrénées.

Cadre de contractualisation des politiques territoriales, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées est missionné par ses membres pour accompagner les porteurs de projets et mettre en œuvre une animation territoriale autour de thèmes fédérateurs et structurants pour le territoire, en lien avec de nombreux partenaires :

- Aménagement et planification, via la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en juillet 2019 ;
- Transition énergétique, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie territorial mutualisé avec les communautés de communes ;
- Alimentation, via l'animation d'un Plan Alimentaire Territorial ;
- Filière forêt bois, en complémentarité avec l'ensemble des partenaires ;
- Santé, grâce à la coordination d'un contrat local de santé (jusqu'en juillet 2022) ;
- Accompagnement des porteurs de projets (en mobilisant les outils financiers que sont notamment le Contrat Territorial Occitanie, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le programme LEADER).



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Pays Comminges Pyrénées a également déployé un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme qui travaille pour le compte de 145 communes volontaires.

# L'équipe du Pays Comminges Pyrénées et ses missions

L'équipe du PETR Pays Comminges Pyrénées est structurée autour de deux pôles :

- Pôle développement territorial (incluant l'animation et la gestion LEADER) : 10 collaborateurs à temps plein, dont 1 mutualisé avec le Pays Sud Toulousain et 1 alternante ;
- Pôle ADS (instruction des autorisations d'urbanisme) : 7 collaborateurs.

Les principales missions mises en œuvre sont présentées ci-après :



Le déploiement d'une ingénierie compétente au service du territoire a été rendue possible par le soutien majeur des communautés de communes membres du Pays, mais également grâce au soutien de ses partenaires :

- la **Région Occitanie**, qui participe au financement de l'ingénierie du Pays, du guichet Rénov'Occitanie et de diverses études ;
- le **Conseil départemental de la Haute-Garonne**, qui participe au financement du fonctionnement de la structure et apporte un soutien technique ;
- l'**Agence Régionale de Santé**, qui a co-financé la coordination du Contrat Local de Santé jusqu'à début 2022 ;
- l'**ADEME**, qui apporte un soutien financier au fonctionnement du Conseil en Energie Partagé et au Contrat de développement territorial en faveur des énergies renouvelables thermiques ;
- l'**Etat et ses autres agences**, qui apportent leur soutien aux travaux d'études du Pays (Observatoire des droits culturels, PAT...) ;
- l'**Europe**, qui co-finance l'animation gestion du programme LEADER et de nombreux travaux structurants pour le territoire.

## Animation du programme LEADER

En 2022, l'équipe LEADER du Pays a accueilli **un nouvel animateur au 1<sup>er</sup> avril**, aux côtés de la collaboratrice qui assure la gestion du programme depuis 2016.

**Diverses rencontres ont été organisées en bilatéral** avec les nouveaux responsables des antennes locales des partenaires du Pays et du GAL : Chambre des Métiers de l'Artisanat mais aussi Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, en lien avec le pastoralisme. Au-delà d'une meilleure connaissance réciproque, ces échanges favorisent une plus grande synergie entre les différents accompagnements et dispositifs de financement accessibles aux porteurs de projet du territoire, dont LEADER.

L'animatrice/animateur LEADER a également participé à divers **comités de pilotage** (entre autres sous l'égide de l'Agence des Pyrénées) ou de financeurs afin de présenter dans le détail le programme aux collectivités ou porteurs privés, et d'étudier l'articulation avec les dispositifs financiers portés par l'Etat (Petites Villes de Demain), la Région Occitanie (Bourg-Centre) ou encore le Conseil départemental de Haute-Garonne. Ont notamment fait l'objet d'une telle concertation les projets des communes de Boussan, Garin, Bachas, Charlas, Fos, Pointis-de-Rivière, Saint-Martory, Salies-du-Salat ou encore Aurignac.

Cette année, le joli mois de l'Europe en mai a pu se concrétiser sur le territoire le vendredi 20 mai. Les 25 participants ont pu découvrir divers projets ayant bénéficié de fonds LEADER : l'aménagement du sentier pédestre autour du lac de Sède et la piste de pumptrack de Saint-Gaudens, la salle d'escalade à Labroquère, le musée apicole « La Cité des abeilles » à Génos et la micro-brasserie « Aurignac Ale » à Aurignac.

Outre la poursuite des missions récurrentes, l'année 2022 a été consacrée à **l'évaluation du programme** et à la préparation de la **candidature pour la nouvelle programmation 2023-2027**.

Afin de préparer cette dernière, une consultation citoyenne en ligne a été engagée sur les deux mois de l'été 2022. Près de 600 personnes ont répondu à cette enquête. Il s'agissait de reprendre les thématiques qui avaient émergé du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de l'Etat (CRTE), formalisées en 6 axes stratégiques. Ces derniers ont été simplifiés, les sondés devant prioriser, pour chacune, jusqu'à 3 enjeux prioritaires.

Plusieurs réunions de concertation ont été également organisées avec les membres du GAL et les élus du territoire afin de recueillir leur avis et recommandations quant au contenu des fiches actions (types d'opération éligibles, bénéficiaires et dépenses à exclure, critères de bonification, aides plafond, etc.).

- ✚ 27 septembre : première consultation du GAL en introduction du comité de présentation de projets. Ce premier échange a permis de valider certains critères tels que le montant de l'aide plancher, le principe de bonification pour les projets dits exemplaires, la méthode de renouvellement des membres du GAL, l'exclusion de ce dernier au bout de trois absences non excusées, etc.
- ✚ 17 octobre : réunion de concertation sur les projets de fiches actions, avec les membres du bureau du Pays Comminges Pyrénées et des trois communautés de communes.
- ✚ 20 octobre : sur la base des préconisations des élus, nouvelle réunion de concertation avec les membres du GAL Comminges Pyrénées.
- ✚ 24 octobre : ultime consultation à distance pour stabiliser les fiches actions intégrant l'ensemble des préconisations formulées lors des rencontres antérieures.

La candidature LEADER 2023-2027 du Pays Comminges Pyrénées a été déposée auprès des services de la Région fin octobre. Elle a été validée par un comité de sélection qui s'est tenu en décembre et qui a également proposé une enveloppe financière pour chacun des GAL lauréats.

Les échanges avec les services de la Région Occitanie doivent se poursuivre début 2023 afin de stabiliser la convention, en particulier les fiches-actions.

Dans l'attente, le GAL Comminges Pyrénées s'est réuni le 14 décembre pour actualiser la grille d'analyse des projets mise en œuvre dans le cadre de la programmation 2014-2022.

L'ensemble des projets programmés sur la programmation 2014-2022 sont présentés sur le site web du Pays : <http://www.commingespyrenees.fr/les-projets-soutenus/>

Afin de promouvoir la nouvelle programmation 2023-2027, quatre vidéos ont été réalisées par l'agence locale de communication COM'ici : une vidéo générique de promotion pour inciter les porteurs de projets à solliciter des fonds LEADER, ainsi que trois vidéos de retour d'expérience sur des projets ayant bénéficié d'une aide LEADER. Trois projets achevés ont ainsi été identifiés, capables de refléter la diversité des projets et des portages.

Ont donc été choisis un projet d'investissement d'initiative privée, un projet d'investissement mené par une commune de petite taille et un projet d'animation porté par une association :

- La Cité des abeilles – musée de l'Apiculture à Génos, par la SAS Morlière
- Création d'un terrain multisports par la commune de Saint-Ignan
- Graine de Roulotte – café citoyen itinérant par l'association le Monde Merveilleux.

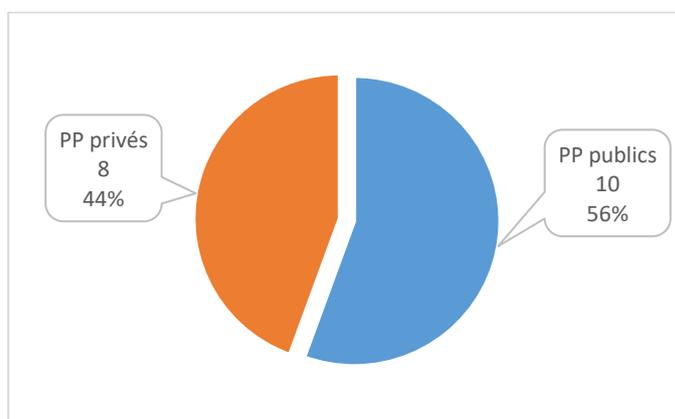
La diffusion de ces vidéos est prévue en 2023 dès la signature de la nouvelle convention.

## Mobilisation du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER

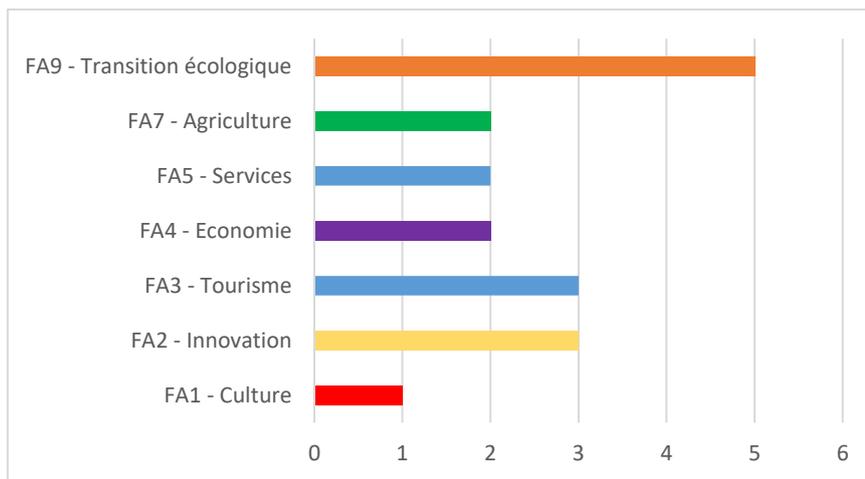
En 2022, **trois comités d'analyse préalable** ont été proposés en présentiel, en mars, juin et septembre. Les **comités de programmation** se sont quant à eux poursuivis sous la forme d'une consultation écrite. Quatre d'entre eux ont été organisés en avril, juillet, novembre et décembre 2022.

Au final, **18 nouveaux projets ont été présentés** au GAL en 2022, parmi lesquels un Centre de ressources LGBT+ Mobile ; Graine de roulotte : café citoyen, lieu de réflexion et de convivialité ; l'aménagement d'un sentier pédestre autour d'un lac ; la création d'une aire de camping-car ; le développement d'un algorithme de mise en relation pour la plateforme Job en Comminges ou encore l'acquisition de véhicules électriques pour 6 collectivités.

Plus globalement, voici le profil des projets présentés :



Comités d'analyse préalable 2022 – répartition publics/privés



Comités d'analyse préalable 2022 – répartition par fiche-action

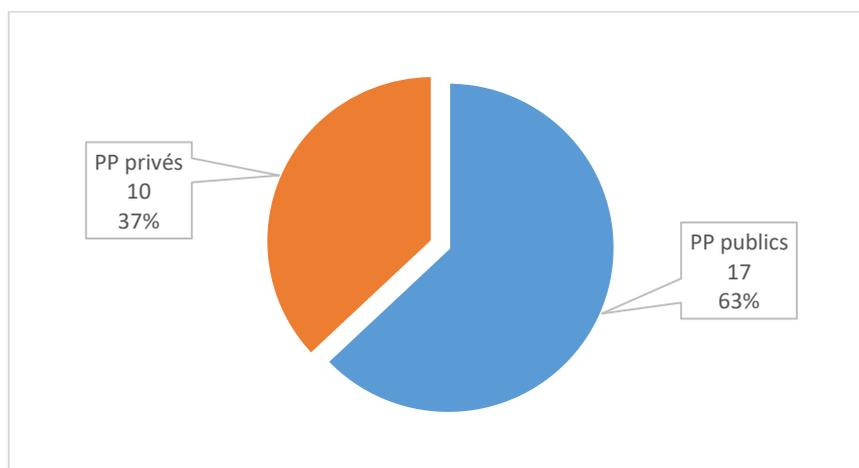
3 porteurs de projet n'ont pas donné suite après leur présentation devant le comité d'analyse : l'association portant le Festival Terre Vivante, la MARPA d'Aurignac (projet de création d'une salle multi-activités) pour des raisons économiques (hausse du coût de l'énergie et des matériaux) ou encore un exploitant agricole ayant un projet de gîte, par manque de cofinancement public.

La commune de Péguilhan a quant à elle renoncé au financement LEADER car elle a perçu un autre financement lui permettant de boucler son budget.

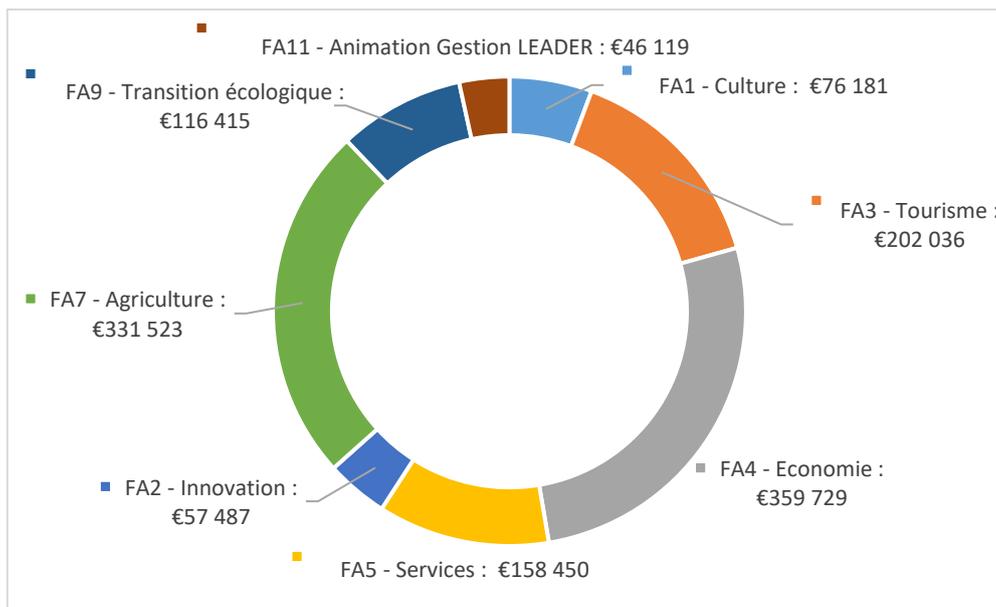
Dans le même temps, **27 dossiers** ont été soumis à la sélection du GAL **pour programmation** (parmi lesquels 15 ont été présentés au GAL cette même année et 12 les années précédentes), représentant un total d'aides LEADER de 1 347 939 €.

Parmi ces dossiers figurent la création d'un espace test par le lycée agricole de Saint-Gaudens, le développement de la mobilité durable par des communes et les communautés de communes, la création d'un magasin coopératif Loco'Minges par la Maison de l'Avenir, la création d'un hébergement touristique à Rieucazé ou encore l'aménagement d'une aire de camping-car à Labarthe-Rivière.

Le profil des porteurs de projets programmés est le suivant :



Programmation 2022 – répartition publics/privés



Programmation 2022 – répartition des aides par fiche-action

Le tableau suivant dresse un récapitulatif de **l'état d'avancement de l'ensemble des projets** (présentés au GAL depuis le démarrage du programme) au regard de la procédure LEADER, au 31 décembre 2022 :

Nombre de projets présentés au GAL (analyse préalable)	Nombre de projets envoyés aux services instructeurs	Nombre de dossiers annulés et/ou reportés par les porteurs de projets	Nombre de dossiers programmés	Nombre de dossiers engagés (conventions ou arrêtés d'attribution signés)
97	89	9 (dont 1 envoyé pour instruction et 1 déprogrammé)	86	62

Le tableau récapitulatif qui suit présente les résultats du GAL par rapport à ses objectifs en matière de **consommation de la maquette financière**. L'état d'avancement est particulièrement satisfaisant puisque, à fin 2022, plus de 4 M€ ont été programmés, ce qui correspond à 99,3% de l'enveloppe.

Au premier trimestre 2023, 1 nouveau projet sera programmé et 2 autres seront revalorisés. Le taux de programmation avoisinera alors les 100%.

<b>Programmation</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Objectifs du GAL</b>	Enveloppe initiale de 2,6 M€		Enveloppe de 3 070 000 €		Enveloppe de 4 208 000€	
	15%	35%	60%	85%	85%	100%
	390 000 €	910 000 €	1 842 000 €	2 609 500 €	3 576 800 €	4 208 000 €
<b>Dossiers programmés</b>	16%	38,50%	47,40%	63,80%	<b>73,59%</b>	99,3%
	415 314,04 €	1 001 465,84 €	1 454 353,89 €	1 959 404,13 €	<b>3 096 504,85 €</b>	4 164 024,69 €

## Perspectives

L'année 2023 sera une année charnière à double titre.

Dans un premier temps, il s'agira de **terminer la programmation 2014-2022** : un dossier sera programmé en février 2023 (le centre de ressources LGBT+ Mobile) et deux dossiers seront revalorisés (la réhabilitation de la piscine intercommunale d'Aurignac et l'aménagement d'une table d'orientation à Saint-Frajou).

Nous devons être attentifs et suivre la réalisation des projets qui devront impérativement être terminés d'ici la fin décembre 2023. Les projets seront accompagnés jusqu'en juin 2024 pour finaliser leurs dossiers de demande de paiement auprès de la Région.

Dans un second temps, l'enjeu de l'année à venir consistera à engager **la programmation LEADER 2023-2027**. L'équipe LEADER est en attente des instructions de la Région pour stabiliser la candidature en vue de la signature de la convention.

Elle attend également les nouvelles directives de mise en œuvre de cette nouvelle programmation.

Des actions de promotion et de communication vis-à-vis des différents porteurs de projets publics, privés et associatifs sont en cours d'élaboration et seront effectives dès la signature de la convention.

## ANNEXE 1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Raison Sociale	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées
Statut Juridique	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Adresse	21, place du Foirail BP 60029 31801 SAINT GAUDENS Cedex
Téléphone :	05.61.88.88.66 Pôle développement territorial → <u>composer le 1</u> Pôle ADS → <u>composer le 2</u>
Courriel	<a href="mailto:pays@commingespynes.fr">pays@commingespynes.fr</a>
Nom et Qualité de la personne habilitée à signer la convention	François ARCANGELI, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées
N° SIRET	200 052 124 00019
Effectifs	18